

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SAINT LAURENT SUR OUST

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 février 2026

Délibération n°2026 – 02 – 07

Nombre de Conseillers :

En exercice : 08
Présents : 07
Votants : 07

L'an deux mille vingt six

Le dix-sept à 19 :00

Le Conseil Municipal de la Commune de
SAINT LAURENT SUR OUST

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence
de Monsieur Michel BERTHET, Maire.

Date de convocation : 12/02/2026

Présents : BERTHET Michel, PERRET Morgane, BRULE Corinne, LE GOFF Tony, ASFEZ
Peggy, MICHEL Rémi, Thomas GUILLEMOT

Absents : DEFONTAINE Gilles

Vote

Pour :	7
Contre :	0
Abstention :	0

MME Corinne BRULE a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Autorisation de signature convention CDG 56

➡ **Le Maire informe l'assemblée :**

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan développe en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs.

L'accès à ces missions est assujéti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières.

La convention prévoit notamment les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux conditions particulières d'utilisation et aux tarifs propres à chaque mission pour l'année en cours. Les tarifs des missions sont fixés chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG 56.

➡ **Le Maire informe l'assemblée :**

Il est proposé au conseil municipal de signer la convention-cadre proposée par le Centre de Gestion fonction publique territoriale du Morbihan.

➡ **Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

DECIDE :

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L452-30 et L 452-40 et suivants,

D'autoriser le Maire/Président à signer la convention-cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, ainsi que les actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.).

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 17/02/2026

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le

ID : 056-215602244-20260223-2026_02_07-DE

Fait et délibéré à St Laurent sur Oust
le 17/02/2026

Certifié exécutoire

Le Maire
Michel BERTHET

